

Président : Christian ROSSEL  
Vice-Président : Marc SOUTTER  
Secrétaire : Amandine GONCALVES

---

**Le Président** étant absent, Marc Soutter, Vice-Président, ouvre la séance du Conseil général du jeudi 6 juin 2024 à 20h05

**Le Vice-Président** salue Monsieur Maire de l'Omnibus et rappelle aux conseillers de donner leur nom lorsqu'ils prennent la parole.

**Le Vice-Président** demande si une modification de l'ordre du jour est requise.

L'ordre du jour est validé comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2023
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Christian Rossel, Président du Conseil, au plus tard pour le mardi 4 juin 2024)  
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 14/2024 Comptes communaux 2023
6. Préavis 15/2024 Arrêté d'imposition 2025
7. Divers

L'ordre du jour est accepté par le Conseil.

1. Appel

**La secrétaire** fait l'appel. 39 membres sont présents, 45 sont excusés et 12 sont absents. Le quorum de 33 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2023

**Aucune modification n'est demandée.**

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est accepté par 36 voix pour, 2 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

**Le Vice-Président** assermente Candy Gruaz.

4. a) Lettres et pétitions

**Le Président** n'a pas reçu de lettre.

b) Communications de la Municipalité

**Carine Gigandet, municipale**, annonce que le carrefour en bas de la Cheyreres a à nouveau une visibilité optimale. Une visibilité de 110 m est obligatoire, mais attention c'est un stop à cet endroit, pas un cédez-le-passage. La DGMR refuse d'y mettre un giratoire, ce carrefour n'étant pas suffisamment accidentogène pour eux. La Municipalité rappelle aux citoyens de couper leurs haies afin d'éviter aux piétons de devoir aller sur la route. Le passage piéton demandé lors du dernier Conseil à la rue de Pompapes-rue du Vignoble a été refusé par la DGMR pour une question de sécurité. La Municipalité va demander à mettre le passage piéton plus bas. Les enfants doivent également faire attention en traversant. Les places de parc ainsi que les panneaux seront mis en place d'ici août 2024. Les macarons seront en vente au bureau communal au prix de CHF 300.- annuels par voiture et uniquement aux habitants du village. Les parents qui vont chercher leurs enfants à l'école en voiture doivent se parquer à la grande-salle et non pas devant l'école pour des questions de sécurité. En ce qui concernent les travaux de la gare, dès lundi 10 juin la route depuis la croisée d'Orbe jusqu'au manège sera en sens unique afin de protéger les ouvriers.

**Jean-Christophe Liebeskind** est surpris pas la décision de la DGMR concernant le carrefour en bas de la Cheyreres et demande s'il est possible d'insister ou de soutenir une nouvelle démarche.

**Reynold Michel, syndic**, explique que cette route n'a pas suffisamment de trafic pour que le canton investie des millions pour un giratoire.

**Carinne Ruprecht, municipale**, annonce que le cimetière a été nettoyé et qu'il est prévu en 2025 de l'embellir.

**Alexis Vautier, municipal**, revient sur la réunion participative du mois de mai concernant le PECC. La synthèse de cette soirée se trouve sur le site de la commune. Pour la suite, le bureau d'étude va faire un rapport de bilan carbone d'ici à la fin juin et sera soumis en préavis à la commission constituée pour le PECC. Le rapport final sera disponible à la fin de l'automne.

5. Préavis 14/2024 Comptes communaux 2023

**Carinne Ruprecht, municipale**, explique les comptes 2023.

La Municipalité présente les comptes 2023 en comparaison avec le budget et les comptes 2022. Le résultat dégage un excédent de recettes de CHF 5'698.05. Les revenus totalisent CHF 3'245'299.45, le budget prévoyait CHF 2'649'847.-. Les charges s'élèvent à CHF 3'239'601.40 dans les comptes et CHF 2'665'864.- au budget indiquant une augmentation de charges de CHF 573'737.40. Les principales différences relèvent des postes suivants :

- Administration : Municipalité : Le dépassement provient des frais de l'Etat de Vaud pour les élections municipales. Administration générale, le traitement du personnel et le remboursement de tiers APG donnent un solde de CHF 179'9924.39. Les divers rebondissements au sein de l'administration communale ont engendré des heures supplémentaires ainsi que des annonces de recherche d'emploi non prévues au budget. Divers frais liés aux manifestations comme l'inauguration de la place du Village (CHF 8'029.15) Ventes de Sapins/fenêtres de l'Avent (CHF 950.05) achat de boissons diverses (CHF 1'095.90) repas de fin d'année (CHF 925.-). Dépassement dû aux divers soutiens informatiques et à la migration de la connexion de l'Etat de Vaud avec les communes. Honoraires de fiduciaire pour la préparation au bouclage 2022. Augmentation des dons aux diverses associations

régionales. Répartition du salaire brut de l'employé communal et forfait de facturation de l'eau.

- Finances : Les impôts des personnes morales comprennent un rattrapage sur les années antérieures (2015 à 2021) pour un montant de CHF 14'780.80. Les impôts conjoncturels comprennent l'impôt sur les successions et donations, les droits de mutation, les gains immobiliers et sur les frontaliers. L'impôts sur les chiens est en légère hausse, il y a 43 chiens dans la commune. Le solde net de la péréquation directe en notre faveur est de CHF 127'072.- L'attribution du fonds de réserve pour travaux futurs est d'un montant de CHF 133'000.-

- Domaines et bâtiments : Drainage du chemin Montevray, frais de station de pompage, refacturation des frais du syndicat AF Arnex-Pompaples des frais d'électricité, d'assurance et d'entretien de la station de relevage le long du Nozon.

- Forêts : Les revenus sont composés de CHF 6'670.- pour la vente de bois de feu et CHF 6'452.90 de subventions pour le projet arbres-habitats et pour l'abattage d'arbres dangereux.

- Grande salle : Pose d'un défibrillateur. Les revenus sont principalement alimentés par la location de la grande salle.

- Collège : L'augmentation est due aux coûts de l'électricité et du gaz. Divers travaux de réparation des faux-plafonds et d'électricité d'une classe suite à l'ouragan du mois de février sont entièrement indemnisés par l'ECA. Les revenus sont composés par la location des appartements, de la salle au sous-sol, des classes à l'ASIOR et de l'UAPE.

- Ruelle de la Dîme 1 (ancien abattoir) : Changement de locataire en cours d'année. Divers travaux de rafraîchissement.

- Fontaines : Grâce au bon résultat, il a été procédé à un amortissement supplémentaire qui solde l'investissement relatif aux conduites des fontaines.

- Ancien Battoir rue de la Gare 2 : La gestion de l'immeuble est confiée à Gestival à Vallorbe. Un urinoir a été installé dans la halle de stockage.

- Bulande : Un amortissement supplémentaire de CHF 50'000.- a pu être comptabilisé, grâce au bon résultat de l'exercice. Redistribution aux sept sociétés locales du loyer de l'antenne 5G.

- Routes : Remplacement de véhicule par un tracteur motofaucheuse, divers travaux pour un montant de CHF 2'922.40, Réalisation du bitume au chemin de la Chereyres pour CHF 9'639.15, rehaussement du regard à la route de Pompaples pour un montant de CHF 15'808.40. Divers entretiens, assurances, participation aux frais d'études et amortissement obligatoires. Eclairage public CHF 71'259.40, places de parc CHF 278'740.60.

- Ordures ménagères et déchetterie : Les taxes forfaitaires et le fonds de réserve ne suffisent pas à équilibrer ce dicastère. Il reste un déficit de CHF 3'705.38 après prélèvement du solde du fonds de réserve de CHF 1'239.65. La taxe forfaitaire sera adaptée pour l'année 2024 par une augmentation de 10.-.

- Réseaux, égouts, épuration : Le changement du système d'aération s'élève à CHF 45'666.95. La somme de la taxe d'épuration a été amputée de CHF 5'217.60 comptabilisés à double sur 2022. Travaux non budgétés pour la création d'un collecteur à la boucle sur la parcelle 1446.

- Enseignement primaire et secondaire : Coût moyen de l'enfant primaire en 2023 CHF 2'377.14 et de l'enfant secondaire CHF 3'731.41.

- Police : Les comptes sont proches ou en dessous des montants budgétés.

- Service social : Les coûts des frais d'accueil préscolaire sont répartis pour 50% à l'habitant et 50% aux heures consommées. Les coûts des frais d'accueil parascolaire sont répartis aux heures consommées par les différents enfants d'Arnex dans les différentes structures.

- Prévoyance sociale cantonale : Prélèvement conjoncturels CHF 109'087.60. Répartition solde en points d'impôts CHF 219'299.-.

- Service des eaux : Réparation de la fontaine en Bulande, révision de bornes hydrantes. En 2023, aucune facturation de la taxe de raccordement au réseau n'a eu lieu, le rattrapage sera effectué en 2024. Seule une demi-année été facturée à travers la facturation de taxes eau et épuration 2023. La Municipalité a décidé d'offrir la 2eme moitié aux bénéficiaires. La somme de CHF 23'474.55 a été prélevée du fonds de réserve affecté afin d'équilibrer ce dicastère.

Le bilan diminue de CHF 300'312.69.

Résultat :

Revenus CHF 3'245'299.45

Charges CHF 3'239'601.40

Excédent de revenus CHF 5'698.05

Le budget prévoyait un excédent de CHF 16'017.-

Le plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 à CHF 6'500'000.- est respecté.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie les Conseillers d'accepter les comptes communaux 2023 tels que présentés, d'attribuer l'excédent de recettes de CHF 5'698.05 au capital, qui s'élèvera après cette opération à CHF 2'244'859.88 et de donner décharge à la municipalité et à la bourse communale pour la gestion et les comptes 2023.

**Le Vice-Président** demande s'il y a des questions ou remarques.

**André Roch**, concernant le dicastère des déchets, explique que normalement il existe 10% de réserve pour les déchets urbain et que cela pourrait être utilisé afin d'équilibrer les comptes.

**Dominique Nijenhuis**, boursière communale, répond qu'il s'agit de moins de 10% et que ces déchets urbains sont des déchets bien spécifiques qui doivent être refacturés.

**Christiane Bournival** demande, au cas où la valorisation des déchets augmente, si la Municipalité baissera la taxe déchets. La réponse est oui bien évidemment.

**Ludovic Cretenoud** aimerait que l'on réfléchisse à une remise en soumission auprès des entreprises qui gèrent les déchets afin de les valoriser. Est-ce que tous les concepts des déchets ont été bien pensés dans notre commune ? il faut penser au pouvoir d'achat des familles.

**Carine Gigandet, municipale**, pense que c'est un point à relever.

**Michel Renaud-dit-Louis**, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances, lit le rapport. La Commission composée de Mesdames et Messieurs Danielle Baudat, Valérie Bourquard, Bernard Gauthy, Michel Renaud-Dit-Louis et Philippe Monnier s'est rencontrée le 14 mai 2024 en présence des Municipaux Carine Gigandet-Monnier, Sébastien Meylan, Carinne Ruprecht et Reynold Michel, syndic, ainsi que Dominique Nijenhuis, boursière.

Sur la base des comptes 2023 comparés au budget 2023 et aux comptes 2022 la Commission relève que :

- Les comptes 2023 présentent un bénéfice de CHF 5'698.05 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 16'017.- Ce résultat est lié à la comptabilisation d'amortissement supplémentaires de CHF 67'000.- et de l'attribution à des fonds de réserve pour CHF 33'500.-

- Par rapport à l'an passé, la capacité d'autofinancement diminue de CHF 195'154.- et s'élève à CHF 332'938.85 avec notamment le prélèvement du fonds de réserve pour travaux de CHF 350'000.-

- La limite fixée par le plafond d'endettement de la commune est respectée.

- Les emprunts s'élèvent à CHF 3'383'930.- avec un amortissement annuel de CHF 158'780.-.

- Le solde des fonds de réserve se monte à CHF 1'190'771.73, soit une diminution de CHF 295'934.20.

- Le capital au 31.12.2023 est de CHF 2'244'859.88.

La Commission fait les remarques suivantes :

- Les recettes fiscales sont toujours aussi imprévisibles, avec néanmoins un point d'attention avec la diminution du nombre d'habitants par rapport à l'an passé.
- Les charges du personnel de l'administration générale augmentent de CHF 43'685.- traduisant une surcharge de travail due à l'instabilité des effectifs. Attention aux heures supplémentaires pour l'exercice 2024.
- Les charges dues à la sécurité sociale sont toujours très imprévisibles avec des décalages dans les remboursements et réception des décomptes.
- Les prélèvements sur fonds de réserve étant supérieurs à la marge d'autofinancement, la Commission de gestion souhaiterait pouvoir examiner la politique de gestion des fonds de réserve.

Comme l'an passé, la Commission attire l'attention du Conseil général sur les incidences futures de la nouvelle péréquation qui prendra effet en 2025. En résumé, l'exercice comptable 2023 est qualifié de bon avec des comptes bien tenus.

La Commission remercie la Municipalité et ses collaborateurs pour leurs activités.

La Commission recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2023 tels que présentés par le préavis 14/2024.

Il n'y a pas de remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis 14/2024 Comptes communaux 2023 ?

Pour: 36

Contre: 0

Abstention: 3

Les comptes communaux 2023 tels que présentés par le préavis 14/2024 sont acceptés.

#### 6. Préavis 15/2024 Arrêté d'imposition 2025.

**Carinne Ruprecht, municipale**, lit le préavis. L'arrêté d'imposition actuellement en vigueur arrivera à échéance le 3 décembre 2024, il est donc nécessaire de la renouveler pour l'année 2025. Conformément aux dispositions de la loi sur les impôts communaux, les arrêtés d'imposition doivent être soumis à l'approbation du Conseil général. Habituellement, ce préavis est soumis au conseil du mois d'octobre, mais il semble dorénavant plus opportun de le soumettre en même temps que la remise des comptes de l'année écoulée.

Les comptes de l'année 2023 se sont soldés par un bénéfice de CHF 5'698.05 et ceci après attribution de CHF 133'000.- pour travaux futurs au fonds de réserve et des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 67'000.-. Le budget 2024 prévoit une perte de CHF 224'000.-.

Au vu des dépenses supplémentaires difficilement quantifiables pour les prochaines années par rapport à la nouvelle péréquation cantonale, à l'effet sur les comptes du passage à la norme comptable MCH2, aux projets relatifs au PECC et aux différentes collaborations intercommunales, la Municipalité s'appuie sur des finances stables et le taux actuel devrait permettre de continuer à entretenir notre patrimoine.

La Municipalité invite le Conseil à accepter l'arrêté d'imposition 2025 en conservant le taux d'imposition de 71% de l'impôt cantonal de base et de maintenir inchangés les autres impôts.

**Michel Renaud-dit-Louis**, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances lit le rapport. La Commission composée de Mesdames et Messieurs Danielle Baudat, Valérie Bourquard, Bernard Gauthey, Michel Renaud-Dit-Louis et Philippe Monnier s'est rencontrée le 14 mai 2024 en présence des Municipaux Carine Gigandet-Monnier, Sébastien Meylan, Carinne Ruprecht et Reynold Michel, syndic, ainsi que Dominique Nijenhuis, boursière.

Le préavis municipal propose de reconduire le taux d'impôt communal 2025 à 71% de l'impôt cantonal de base et de maintenir inchangés tous les autres impôts. Ce préavis relève d'une situation financière stable actuellement. Au vu de la situation financière examinée lors des comptes de l'année 2023, la Commission propose au Conseil général de reconduire le taux d'imposition à 71% de l'impôt cantonal de base en 2025, sans modification par rapport à 2024.

**Le Vice-Président** demande s'il y a des questions ou remarques.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.  
Acceptez-vous le préavis 15/2024 Arrêté d'imposition 2025 ?

Pour: 38

Contre: 0

Abstention: 1

L'Arrêté d'imposition 2025 tel que présenté par le préavis 15/2024 est accepté.

## 6. Divers

**Charles-Louis Morel** demande quels sont les travaux entrepris concernant le débordement du Nozon. Il aimerait savoir à quoi en est le projet sur les essais de pompage, ainsi que le pumptrack.

**Reynold Michel, syndic**, explique en l'absence de Sébastien Meylan municipal en charge du dicastère de l'eau, que les travaux de nettoyage auraient dû commencer en 2023, mais finalement cela a commencé ce printemps à cause du surplus d'eau. Un coffrage par plaques métalliques et un rehaussement de la digue côté Arnex est prévu. Concernant les essais de pompage nous n'avons pas de nouvelle de l'entreprise Impact conseil, mais cela devrait se faire courant de l'automne. Le pumptrack devrait commencer en automne également.

**Charles-Louis Morel** demande si les montants de fermage sont adaptés pour les parcelles impactées par les inondations.

**Reynold Michel, syndic**, répond que le Canton a décidé de dédommager les agriculteurs impactés.

**Marc Soutter, vice-président**, explique qu'il a écrit un livre sur les essais de pompage il y a 25 ans, donc s'il y a des questions il se tient à disposition pour y répondre.

**Martine Barclay** demande ce que l'on risque si finalement la Municipalité décide tout de même de faire le passage piéton vers l'ancienne laiterie. Cela fait également plusieurs années qu'elle demande que son problème de plaque devant chez elle soit résolu. La Municipalité devait également faire une demande pour le 30 km à l'heure dans le village.

**Carinne Gigandet, municipale,** répond que la DGMR n'est pas favorable à une zone 30km à l'heure.

**Samuel Glayre** explique que dans le village une zone 30km à l'heure est possible si cela est hors route cantonale car plus compliqué. La Municipalité peut faire un projet et la DGMR doit ensuite faire une publication infao.

**Reynold Michel, syndic,** explique la raison du refus pour le passage piéton. La visibilité est trop courte depuis le passage piéton et la circulation qui vient depuis Pompaples, il faudrait le reculer, mais il se retrouverait face au garage de Cédric Bovet.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 12 décembre 2024.

**Le Vice-Président** clôt la séance à 20h50.

Le Vice-Président  
Marc Soutter

La Secrétaire  
Amandine Gonçalves